

CERTIFICATION

**Additif n° 1 au
Référentiel de certification
NF411 :**

**Eléments d'ossatures métalliques
pour plaques de plâtre**



N° d'identification : NF 411

N° de révision : 3

Additif n° 1, approuvé par le Directeur Général d'AFNOR Certification le : 08/11/2017

Date de mise en application : 09/11/2017

Additif n°1 au Référentiel de certification NF 411 - Rév 3 **Eléments d'ossatures métalliques pour plaques de plâtre**



Le présent additif regroupe de nouvelles dispositions applicables au référentiel de certification NF 411 – Eléments d'ossatures métalliques pour plaques de plâtre Révision 3.

Ces nouvelles dispositions font suite aux décisions prises lors du Comité Particulier de la marque NF Plaques de plâtre du 27 septembre 2017.

Le présent additif a été approuvé par le Directeur Général d'AFNOR Certification le 08/11/2017 et il est applicable à compter de 09/11/2017.

MODIFICATIONS APPORTEES PAR L'ADDITIF AU REFERENTIEL DE CERTIFICATION NF 411– ELEMENTS D'OSSATURES METALLIQUES :

Parties modifiées	Nature de la modification effectuée
1.2 Valeur ajoutée de la certification, Alinéa 'A qui s'adresser ?'	Actualisation des contacts au sein du CSTB
2.3.1 Normes et documents de référence	Mise à jour des révisions des normes
4.2.1 Les audits	§ « Audits mutualisés » est supprimé
4.2.2 Essais sur le produit certifié NF	§ modifié : précision sur les modalités de prélèvements en usine, Cas des prélèvements en suivi Ajout § « Contrôles dans le commerce »

1.2 Valeur ajoutée de la certification

A qui s'adresser ?

CSTB
Direction Sécurité, Structure et Feu
Division Structures, Maçonnerie et Partition

84 avenue Jean Jaurès – CHAMPS-SUR-MARNE
77447 MARNE-LA-VALLE CEDEX 02

Vos contacts :

Monsieur Sylvain GIRY : sylvain.giry@cstb.fr

Madame Véronique FOURNEE : veronique.fournee@cstb.fr

Site internet : <http://evaluation.cstb.fr/>

2.3.1 Normes et documents de référence

Normes de produits

- Norme EN 10346 : 2015 – Produits plats en acier revêtus en continu par immersion à chaud pour formage à froid - Conditions techniques de livraison
- Norme EN 14195 : 2014 – Éléments d'ossature métalliques pour systèmes en plaques de plâtre - Définitions, exigences et méthodes d'essai

4.2.1 Les audits

Le paragraphe « Audits mutualisés » est supprimé.

4.2.2 Essais sur le produit certifié NF

Le paragraphe 4.2.2 de la révision 3 du référentiel est modifié comme suit :

Prélèvements

L'auditeur fait prélever dans le stock et/ou dans l'unité de fabrication les échantillons nécessaires à la réalisation des essais. Il est possible, pour certains essais destructifs, de prélever des produits éliminés pour des défauts d'aspect mineurs n'engendrant pas la non-conformité des produits certifiés.

Les échantillons prélevés sont marqués d'un signe distinctif par l'auditeur et sont envoyés par et sous la responsabilité du demandeur au laboratoire de la marque chargé d'effectuer les essais dans le délai fixé lors du prélèvement, à moins que l'auditeur ne décide de les prendre en charge.

Une fiche faisant état des prélèvements effectués est établie sur place et remise au demandeur/titulaire.

Il est admis, qu'en cas d'impossibilité d'effectuer ces prélèvements, le titulaire envoie le(s) échantillon(s) demandé(s) par le CSTB, dans les délais prescrits, au laboratoire de la marque. Si le demandeur n'envoie pas le (les) échantillon(s) au laboratoire de la marque dans les délais prescrits par le CSTB, des sanctions pourront être prises à son encontre (sanction, suspension).

Pour faciliter le transport et afin d'éviter la détérioration des produits, les éléments d'ossatures métalliques pour plaques de plâtre sont prélevés par botes entières.

3 botes par type de produits certifiés constituent un prélèvement type.

Additif n°1 au Référentiel de certification NF 411 - Rév 3 Eléments d'ossatures métalliques pour plaques de plâtre



Cas des prélèvements en suivi :

Lorsque des modifications déclarées mineures ont été apportées aux produits ou que des changements également déclarés mineurs sont intervenus dans le processus de production des produits et que le titulaire ne peut faire la preuve de la non-incidence sur les caractéristiques certifiées, des prélèvements sont systématiquement effectués et des essais sont réalisés dans le laboratoire de la marque notamment en vue de vérifier les caractéristiques impliquées.

Dans le cas d'un audit supplémentaire, les essais induits par la non-conformité relevée sont réalisés par le laboratoire de la marque.

Vérification dans le commerce :

Des contrôles dans le commerce sont réalisés au moins 5 fois par an sur les produits certifiés.

Afin de faciliter ces contrôles, chaque demandeur/titulaire s'engage à fournir, à la demande du CSTB, la liste des points de vente où ces produits pourront être prélevés.

Sur ces produits, le CSTB procède à la vérification du marquage et des essais suivants selon les dispositions définies dans le référentiel NF 411 (cf. § 2.5 et le présent § 4.2.2) :

- Epaisseur totale
- Epaisseur de l'acier nu
- Masse de galvanisation.

Dès que le CSTB dispose des informations de marquage et des étiquettes des lots prélevés, les fabricants sont sollicités pour fournir sous 8 jours les registres de contrôles des lots concernés.

Les frais de ces contrôles sont répartis annuellement sur l'ensemble des titulaires de la marque NF Eléments d'ossatures métalliques pour plaques de plâtre. En cas d'évaluation supplémentaire (audit et/ou essais), les frais engendrés seront à la charge du Demandeur/titulaire.

Essais

Les essais sont réalisés conformément aux normes et spécifications complémentaires fixées dans la partie 2 du présent référentiel de certification.

Un rapport d'essais est établi et adressé au demandeur.

Les essais sont effectués sous la responsabilité du laboratoire de la marque.

Pour chaque type de produit (rails, montants, fourrures, omégas, cornières, lisses), 3 profilés issus de 3 lots différents (soit 3 bobines mères différentes) sont soumis aux essais. Les dimensions de ces profilés devront refléter l'ensemble de la gamme.

En ce qui concerne la masse de galvanisation, le seuil d'acceptation retenue sera celui définie par la norme NF N 14195 pour l'essai en 1 point, soit au minimum :

- AZ100 : 85 g/m²
- Z140 : 120 g/m²
- Z275 : 235 g/m²

Additif n° 1 au Référentiel de certification NF 411 - Rév 3 **Eléments d'ossatures métalliques pour plaques de plâtre**



Conformité des résultats en ce qui concerne les épaisseurs et les masses de galvanisation :

Par type de produit (rails, montants, fourrures, cornières, oméga et lisse) :

La moyenne des 3 mesures de masse de galvanisation réalisées devra être supérieure aux valeurs ci-dessus.

Le lot sera considéré non conforme si

- les 3 valeurs individuelles sont inférieures aux critères ci-dessus,
- au moins une valeur est inférieure de plus de 40% aux critères ci-dessus.

Cette non-conformité entraînera la réalisation systématique d'un audit et d'essais supplémentaires.